

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2023/63

## Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 0

Procurations : 7

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

**L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à dix-huit heures et trente minutes,**

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Salle polyvalente de Dournazac, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 novembre 2023

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (Procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mme JACQUEMENT Eliane, MM. BREZAUDY Alain (Procuration de Mme MAYOUSSE Martine), BROUSSE Hervé (Procuration de Mme DESSEX Martine), BONNAT Christian, CAILLOT Alain, DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe, GOUDIER Jean-Louis, CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence (Procuration de M. GAYOT Loïc), MM. ESCOUBEYROU Pascal (Procuration de M. MASSY Jean-Marie), GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie (Procuration de Mme LANTERNAT Floriane), MM. CARPE Jean-Christophe, LE GOFF Jean, JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (Procuration de M. MARCELLAUD Didier), MM. DARGENTOLLE Georges, DELOMENIE Bernard, CUIILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie et M. DOGNON Jean-Bernard.

EXCUSES : M. RICHIGNAC Guillaume, Mmes MAYOUSSE Martine, DESSEX Martine, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, Mme LANTERNAT Floriane, M. MARCELLAUD Didier et Mme HILAIRE GENIN Karine,

SECRETAIRE : M. DEVARISSIAS Philippe

**Objet : Modification du tableau des effectifs et de l'organigramme : mise à jour à la suite des suppressions et créations de postes**

## Exposé :

Le Président expose que depuis la dernière approbation du tableau des effectifs (5 avril 2023), les modifications suivantes sont intervenues :

- avancement de grades de deux agents de la filière culturelle au 1er juillet 2023 qui ont conduit à la création d'un poste d'assistant de conservation de 1ère classe et d'un poste de bibliothécaire principal (conseil du 5 avril 2023) et en corollaire la suppression des postes précédents : un poste d'assistant de conservation de 2ème classe et un poste de bibliothécaire (délibération de ce conseil) ;
- la mise en disponibilité pour convenance personnelle de deux agents (un adjoint du patrimoine à partir du 20 août et un adjoint administratif principal 1ère classe à partir du 1er octobre) ;
- la création d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe (conseil communautaire du 19 septembre 2023).

À la suite de ces modifications, il est nécessaire de modifier et mettre à jour le tableau des effectifs. La nouvelle version du tableau est présentée.

Le Président présente également à titre d'information l'organigramme de la communauté de communes au 1er novembre 2023.

Le comité social territorial, placé auprès du centre de gestion de la Haute-Vienne a émis un avis favorable à ces modifications du tableau des effectifs et à la modification de l'organigramme en découlant lors de sa séance du 17 novembre 2023.

Le Président demande de se prononcer sur la **modification du tableau des effectifs.**

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20231128-D2023-63-DE  
Date de télétransmission : 01/12/2023  
Date de réception préfecture : 01/12/2023

**Délibération :**

Vu les délibérations du Conseil Communautaire créant et supprimant les postes concernés ;

Vu l'organigramme de la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus ;

Vu l'avis du comité social territorial placé auprès du centre de gestion de la Haute-Vienne en date du 17 novembre 2023 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'approuver les modifications du tableau des effectifs joint en annexe, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023,
- **prend acte** de l'organigramme de la communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 29 novembre 2023.

Le Président,  
Emmanuel DEXET

